



Vente entre particulier d'objet d'occasion

Par **gibus85_old**, le **26/06/2007 à 19:18**

j'ai vendu d'occasion un appareil il y a 2 mois

J'ai vendu l'appareil par petite annonce Sans garantie. Apres deux mois et demi l'acheteur me contact par telephone pour me dire que l'outil ne marche pas et qu'il souhaite un dedomagement .Il me menace de poursuites juridiques. Que dois je faire ? Merci

Par **hanan**, le **27/06/2007 à 11:15**

bonjour,

il ne peut valablement vous poursuivre si vous n'avez pas établi d'acte de vente...

Par **gibus85_old**, le **27/06/2007 à 16:52**

Merci a vous pour votre réponse.

J'ai apparemment a faire a un mauvais coucheur. Si toutefois je recevais des courriers ou appels téléphonique de soit disantes personnes juristes

quel est la position que je doive prendre? Le silence?

merci a vous.

Par **hanan**, le **28/06/2007 à 14:57**

tout consigner par écrit
et conserver tout papier
je vous recommandez de faire valoir vos droits